Annexe 1 au règlement sur l'octroi de permis professionnels pour les conducteurs de machines de chantier

(Etat 01.01.2025)

Art. A1-1 Processus de formation machiniste

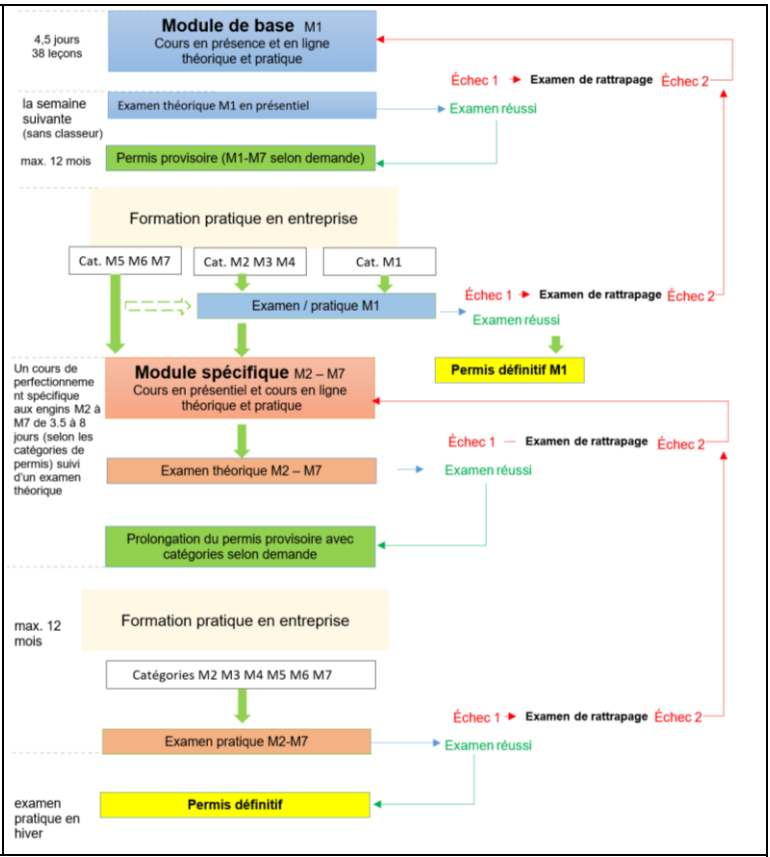

Les programmes de cours sont établis en collaboration avec le Service de la formation professionnelle. La formation s'appuie sur plusieurs modalités d'apprentissage en combinant des contenus et des activités en présentiel et des activités en ligne (autoformation).